

DEMANDE DE DÉROGATIONS MINEURES
en vertu de l'article 45 de la *Loi sur l'aménagement du territoire*.

**L'audience aura lieu le mercredi 17 janvier 2018, à compter de 13 h,
à la salle du Conseil, rez-de-chaussée, Place Ben-Franklin,
101, promenade Centrepointe**

Dossier n° : D08-02-17/A-00339
Propriétaire(s) : 681 Montreal Road Incorporated
Emplacement : 603, avenue Cummings
Quartier : 13 - Rideau-Rockcliffe
Description officielle : partie du lot 25, concession 1
Zonage : AM10[2199]
Règlement de zonage : 2008-250

OBJET DE LA DEMANDE :

La propriétaire souhaite construire un bâtiment résidentiel de trois étages et demi qui abritera huit unités d'habitation, conformément aux plans déposés auprès du Comité. La demande indique qu'il est prévu fournir trois places de stationnement pour le bâtiment résidentiel.

DISPENSE REQUISE :

Pour aller de l'avant, la propriétaire demande au Comité d'accorder les dérogations mineures au Règlement de zonage décrites ci-après :

- a) Permettre la réduction du retrait de la cour latérale intérieure est à 5 mètres, alors que le règlement exige un retrait de cour latérale intérieure d'au moins 7,5 mètres au-delà des 20 mètres depuis la rue lorsqu'une ligne de lot est contiguë à une zone résidentielle.
- b) Permettre la réduction de la largeur de l'allée de circulation à 6,1 mètres, alors que le règlement exige une largeur d'allée de circulation d'au moins 6,7 mètres.

LA DEMANDE indique que la propriété fait actuellement l'objet d'une demande de réglementation du plan d'implantation (D07-12-17-0161) en vertu de la *Loi sur l'aménagement du territoire*.